

Trois des quatre réfutations en question contiennent l'élément suivant, qui semble caractéristique: le contenu sémantique (présupposé ou implicé) réfuté appartient à un énoncé à valeur illocutoire d'information dans le groupe assertif de X:

- (80) "J'ai fait le compte des députés qui soutiennent la candidature de Monsieur Mitterand, de ceux qui soutiennent la mienne, et, à l'heure actuelle, la majorité, dans le cas de mon élection, représente à peu près 300 députés contre environ 180 députés pour M. François Mitterand" (66)
- (81) "Le SMIC, qui était de 64% du salaire moyen en 1950, n'est plus, aujourd'hui, que de 53%" (67) (1)
- (82) "Ce que vous avez négligé de faire lorsqu'on a discuté de la revalorisation de l'or récemment". (70).

Cependant nous allons examiner d'un peu plus près (66), dans la mesure où elle est la seule réfutation présuppositionnelle appartenant à une Réfutation discursive, c'est-à-dire qui contienne une reprise. Nous nous intéresserons ici aux rapports entre les énoncés 1, 2, 4 et 7 de cette réfutation.

- groupe assertif VGE: 1 a valeur illocutoire d'information (énoncé non contestable), alors que 2 a valeur illocutoire d'assertion et valeur interactive d'induction pour 1;
- groupe réfutatif FM: 4 a valeur illocutoire d'assertion rapportée (et valeur interactive de reprise), alors que 7 a valeur interactive de réfutation.

On constate tout de suite que 1 et 4 d'une part, 2 et 7 d'autre part sont reliés. En d'autres termes, la reprise a fonction de réinterpréter l'énoncé assertif (ou tout au moins son contenu présupposé). On peut se demander si ce schéma a valeur générale. Ce qui est intéressant, c'est la fonction de la reprise. La reprise concerne en effet non pas l'assertion, mais l'information. Le phénomène de l'interprétation sous-jacente à la reprise ne semble pas liée à son objet (information vs asser-

1) On notera cependant que le statut d'information n'est pas, formellement, identique, en (66) et en (67). En (66), refuser l'existence du concept de majorité relève de l'interprétation politique, subjective, de la réalité parlementaire française. Par contre, en (67), le refus de la prédication (x est le SMIC) relève de la réalité objective de l'institution économique et sociale. La motivation du refus du présupposé d'existence est différente, ce qui permet d'ailleurs à Giscard de réfuter à nouveau la rectification de Mitterand (FM: C'était le SMIG. -VGE: Cela n'a aucun rapport).

tion), mais semble plutôt lui être constitutive. Par contre, ce qui paraît déterminer ce type de relation, c'est la nature de la réfutation, c'est-à-dire son aspect présuppositionnel. Pour Y (FM), l'erreur n'est pas dans la conclusion (l'assertion), mais bien dans les prémisses (information).

7.3 Structures de la réfutation propositionnelle

Nous examinerons séparément les Réfutations interactionnelles et les Réfutations discursives, puisque leurs structures sont définies par l'absence vs présence de la reprise -l'un des points centraux étant de déterminer justement à quoi réfère la reprise.

7.3.1 Réfutations propositionnelles interactionnelles

Soit la Réfutation suivante:

- (83) FM : 1 "Il me semble Monsieur Giscard d'Estaing, que depuis quatre semaines en tant que ministre des Finances, vous ne faites plus grand chose".
- VGE: 2 "Eh bien, vous me reprochez en tout cas de faire ce que je fais,
3 puisque j'ai noté que vous me critiquiez de recevoir qui je recevais, Monsieur Mitterand".
- FM : 4 "Non, non, je n'ai rien dit de tout cela. Je ne suis pas intervenu sur ces choses .
5 Je constate simplement qu'après avoir averti les Français à la veille de la campagne présidentielle -...- vous aviez indiqué qu'il fallait beaucoup de courage, beaucoup d'esprit de décision et des mesures absolument nécessaires et importantes .
6 Et depuis ce moment-là, comme vous êtes candidat, vous n'avez plus rien fait".
- VGE: 7 "Erreur totale,
8 il y avait deux séries de mesures à prendre". (p. 263)

(83) constitue une Réfutation intéressante, dans la mesure où deux phénomènes interviennent:

- (a) d'une part le fait que la proposition assertée concerne une action imputée à l'interlocuteur;
- (b) d'autre part l'opposition d'une réfutation liée à l'énoncé vs une réfutation liée à l'énonciation.

(a) Il faut noter tout d'abord que l'assertion en question fait l'objet de deux énonciations (1 et 6), qui sont suivies de deux réfutations de types tout à fait différents. La première réfutation -2- ne

réussit pas puisqu'elle est elle-même réfutée par FM (cf.(b)), seule la seconde étant pleinement réussie. Cela tient essentiellement au fait que la première réfutation joue sur le sens du mot 'faire': pour FM, le sens de faire ne correspond pas à l'acceptation que lui donne VGE (vous ne faites pas grand chose vs faire ce que je fais). En d'autres termes, il ne suffit pas à VGE de montrer à FM qu'il (VGE) fait quelque chose, et que ce dernier (FM) le sait, puisqu'il le lui a reproché, pour réfuter l'assertion 1 de FM.

Venons-en maintenant à la deuxième réfutation. Ce qui nous intéresse ici est le statut particulier de l'acte de représentation (réitéré) de FM (1 et 6). L'énonciateur (FM) ne peut donner à son énonciation le sens d'un acte de référence à un fait B (VGE), c'est-à-dire su de A (FM) et non de B, car elle appellerait -si les hypothèses de Labov & Fanshel sont correctes- une confirmation de la part de B (VGE). Or FM n'attend manifestement pas une confirmation à son énonciation. 6 a bien une valeur polémique, de mise en cause de l'interlocuteur. Mais cette valeur polémique est basée sur une connaissance, jugée irréfutable, non contestable par l'énonciateur, de l'activité de l'interlocuteur. Cette connaissance est doublée -pour FM- d'une relation d'incompatibilité entre deux propositions:

q : être candidat

p : faire quelque chose en tant que ministre des Finances.

Ce qui est intéressant, c'est de noter que la visée polémique -mettre en cause l'interlocuteur- est basée sur une prédication au sujet de l'activité (passée) de l'interlocuteur, mais non contestable. Or l'interlocuteur retourne la mise en cause en définissant 6 comme contestable, c'est-à-dire en le caractérisant comme une pure assertion.¹⁾

De plus, l'énoncé 7 de (83) possède toutes les caractéristiques d'une Réfutation: réfutation et justification, que l'on peut reformuler en (84):

1) Le problème théorique qui nous intéresse ici est donc la définition du statut illocutoire de ces assertions où le sujet de l'énoncé est l'interlocuteur. Il semblerait que la visée de l'énonciateur soit de leur donner un statut d'information par la reconnaissance que l'interlocuteur ferait de la vérité de l'énoncé. L'aspect polémique résiderait non dans l'énonciation, mais dans ce qu'elle implique. Cependant, ces énonciations réussissent difficilement, puisqu'il est toujours possible à l'interlocuteur de réfuter d'une façon ou d'une autre un énoncé qui le met directement en cause.

- profité aux travailleurs de ce pays .
- 5 'Naturellement, chacun sait que c'est faux .
 - 6 'La question est de savoir si ce progrès aurait pu profiter davantage aux travailleurs de ce pays .
 - 7 'Alors quelques exemples pour montrer que c'est faux".
(...)
 - 8 "Monsieur Mitterand a l'air de dire que, dans la répartition de cette richesse économique créée, nous n'avons fait aucun effort pour que cette richesse aille vers les plus défavorisés
 - 9 Là aussi, quelques exemples: (...)"
 - 10 "Et donc, il y a eu un effort actif de meilleure répartition des ressources en France". (pp. 270-71).

Deux problèmes nous retiendront:

- (a) L'analyse du groupe de X (énoncés 1, 2 et 3 de (88)

et du groupe réfutatif de Y.

- (b) La détermination du référent des reprises de (88) (énoncées 4 et 8 respectivement).

(a) Le problème est de déterminer la valeur illocutoire de ces trois énoncés et leurs rapports interactifs. Avant d'entrer dans des considérations plus techniques, il faut noter que les trois énoncés ont des structures thématiques bien différentes. En 1, FM parle des personnes âgées, des étudiants et des mères de famille (eux), en 2, de ce que n'a pas fait VGE et en 3, de la richesse de la France. L'énoncé central, assertif est 3 -ce que FM souligne en clôturant son discours "c'est ce que je voulais dire". Le problème est de déterminer leurs relations.

Examinons tout d'abord le passage de 2 à 3. 3 a valeur illocutoire d'assertion et semble avoir valeur interactive d'induction par rapport à 2. De 2, constatation particulière, FM induit une proposition de valeur générale, 3. Selon Aston, la relation d'induction ne peut exister qu'entre une information et une assertion, c'est-à-dire entre un acte A dont les faits rapportés rendent compte d'un/ acte B et cet acte B.

Les problèmes de définition interviennent cependant dans l'examen du rapport entre 1 et 2. Car deux interprétations sont possibles et selon que l'une est choisie, l'analyse précédente, qui semblait acceptable, devient paradoxale. On peut paraphraser la relation entre 1 et 2 de la manière suivante :

- (89) 1 "Pour eux, le risque est que cela continue comme cela a commencé .
- 2 Ceci est la conséquence du fait que vous n'avez pas consacré...
- (90) 1 Pour eux, le risque est que cela continue comme cela a commencé ,
- 2 puisque vous n'avez pas consacré..."

La relation posée en (89) concerne donc l'état de fait dont il est question en 1, alors qu'en (90), la relation concerne l'énonciation de 1. En d'autres termes, en (89), 2 explique l'état de fait présenté en 1-et à ce moment-là, l'expression de FM en 2 "or l'explication" est tout à fait compréhensible -alors qu'en (90), 2 justifie l'énonciation de 1. Les conséquences sont les suivantes: (89) renvoie à la structure (91), alors que (90) s'analyse en (92):

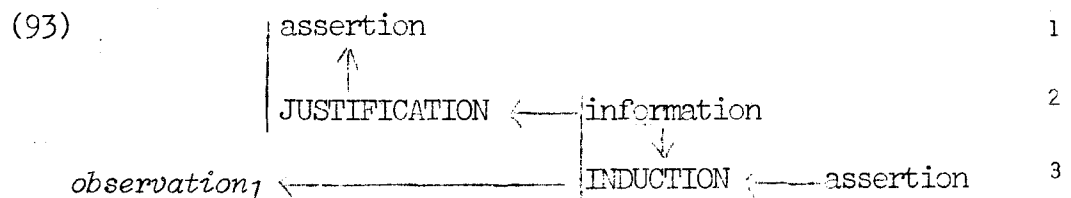
(91) 1 information

2 assertion

(92) 1 assertion

2 information

Si (89) est la bonne paraphrase, (91) doit être correcte. Or deux problèmes se posent. D'une part, il est difficile d'attribuer à 1 le statut d'information, et d'autre part 2 aurait à la fois la valeur d'information (2 - 3) et d'assertion (1-2), ce qui semble bien fâcheux. Cependant, si (92) semble être une structure compatible avec la relation 2 - 3, il n'empêche que (90) peut paraître assez artificiel comme paraphrase. Nous admettrons malgré tout, à titre d'hypothèse, la structure (92) comme la plus probable. A partir de là, nous pourrions poser, pour le groupe assertif, la structure suivante:



Remarques

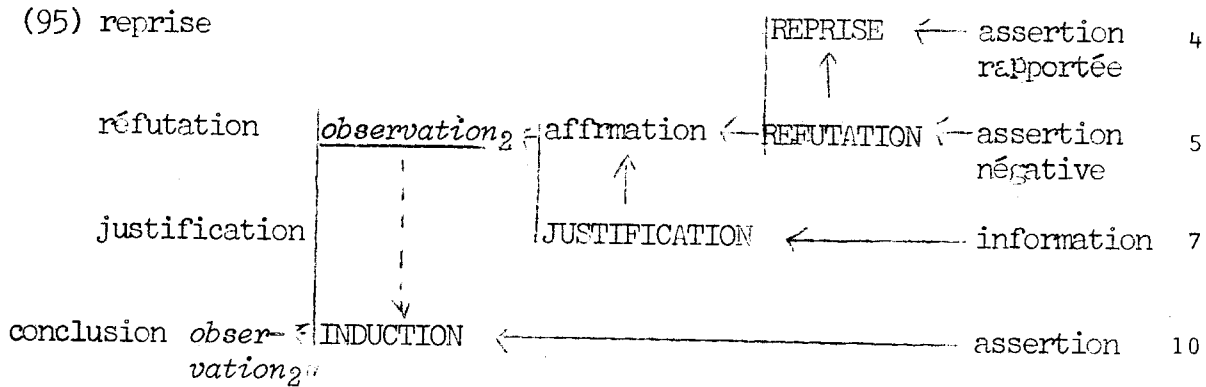
1. Nous avons noté en caractères majuscules les valeurs interactives et en caractères minuscules les valeurs illocutoires.
2. Les flèches horizontales indiquent quelle valeur interactive prend tel acte illocutoire_j, alors que les flèches verticales spécifient pour quel acte illocutoire_i l'acte illocutoire_j est la valeur interactive (schématisation empruntée à Aston (1977)).
3. La structure information-INDUCTION est caractéristique du groupe assertif. Aston note que cette suite donne lieu, tout comme la relation inverse assertion-JUSTIFICATION, à un macro-acte de discours qu'il appelle 'observation'. Nous aurions pu conserver l'appellation 'groupe assertif' (vs

'groupe réfutatif'). Mais comme un certain nombre d'observations peuvent ^{rap} paraître dans une structure réfutative, nous préférons tout de même faire usage de ce terme. Notons également qu'une observation, pour Aston, correspond à une information au plan macro-structural, alors que le correspondant d'une assertion à ce plan est une affirmation ('claim').

Il nous reste à dégager la structure du groupe réfutatif. Elle se compose de quatre temps, dont nous avons déjà signalé l'existence des trois premiers: réfutation, reprise, justification. Il nous faudra motiver le dernier élément, clôturant l'acte discursif de Réfutation, que nous appellerons conclusion. Celle-ci intervient relativement loin dans l'exemple (88) (énoncé ¹⁰ que nous reformulons en (94)):

(94) "Et donc, il y a eu un effort actif de meilleure répartition des ressources en France".

La conclusion est donc redondante par rapport à la réfutation. Elle s'oppose, comme énoncé contraire, à l'assertion objet de la réfutation (cf. 3 : "La richesse de la France, qui est le fruit du travail de tous, est confisquée par une minorité"). Par rapport au groupe réfutatif (reprise, réfutation, justification), elle a valeur interactive d'induction.¹⁾ Nous proposons la structure suivante pour l'ensemble du groupe réfutatif:



En d'autres termes, l'assertion négative a valeur interactive de réfutation par rapport à l'assertion rapportée, le tout donnant lieu à un macro-acte de langage que l'on peut appeler suivant Aston affirmation. Affirmation et justification -qui est la valeur interactive

1) L'usage de 'donc' chez VGE est à ce propos significatif.

de l'information suivant la réfutation- ont ensemble valeur interactive d'observation₂ qui s'oppose à la première observation₁ du groupe assertif. La conclusion ayant valeur interactive d'induction pour l'observation₂, elle donne avec cette dernière une observation₂'', clôturant l'ensemble réfutatif. Notons que observation₂'' n'est qu'une variante de observation₂ et qu'entre observation₂ et observation₂'', prend place observation₂'', résultant de la deuxième réfutation de (88) - non présente dans le texte.

Si l'on met en correspondance (93) et (95), on constate tout d'abord que ce qui les oppose, c'est la présence d'observation₁ en (93) et d'observation₂ en (95). Cependant, on peut se demander comment articuler les deux structures. Il faut à ce propos s'interroger sur le référent de la reprise.

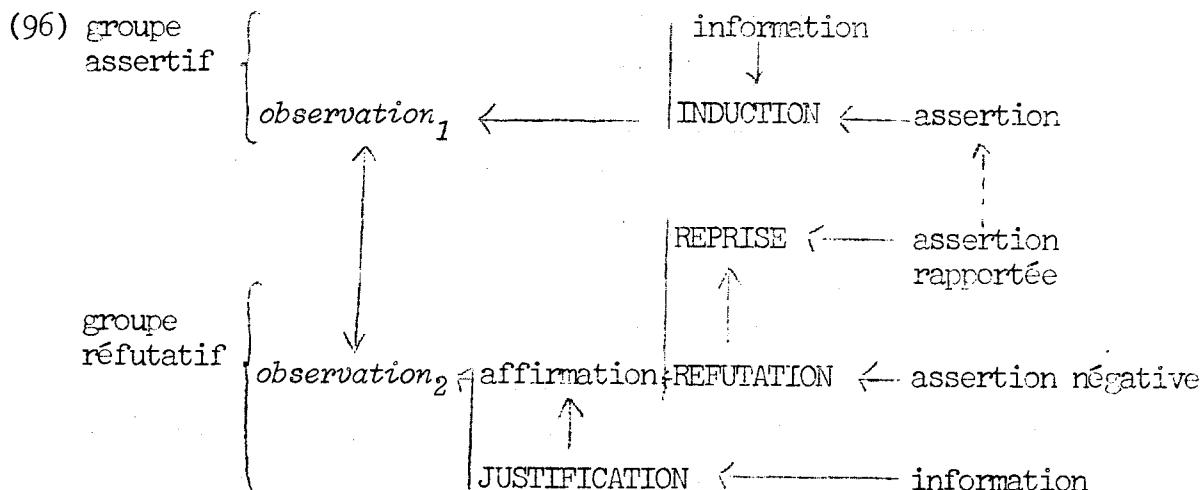
(b) En (88), on observe curieusement que les deux reprises réfèrent à deux énoncés différents. 4 renvoie à 3, alors que 8 renvoie à 2. En d'autres termes, la première reprise a pour référent l'assertion -induction- du groupe assertif, alors que la deuxième reprise réfère à une information. Cela signifierait ou qu'une assertion rapportée peut référer à autre chose qu'une assertion -une information notamment- ou que notre analyse préalable n'est pas correcte. Nous n'aimerions pas devoir trancher entre ces deux solutions, mais simplement observer une différence entre 4 et 8, liée peut-être au caractère générique de la première. 1)

8. CONCLUSION

L'analyse du corpus (section 7) nous a révélé la disparité des structures discursives de l'acte de réfutation, disparité due aux différents types de réfutations (présuppositionnelles, propositionnelles, rectificatrices) et de modalités**. Il semble ainsi beaucoup plus difficile de donner une structure discursive de l'acte de rectification -qui se décompose lui-même en différents sous-types--et de la réfutation présuppositionnelle -qui varie en fonction de la structure des énoncés. C'est la raison pour laquelle la structure que nous donnons ci-dessous en (96) n'est valable que pour la réfutation propositionnelle:

1) La question en suspens est de savoir en effet si le concept d'information rapportée fait sens ou non.

** de réalisation (réfutations interactionnelles et discursives).



Certes un certain nombre de questions restent en suspens, que nous mentionnerons en guise de conclusion.

- (a) d'une part, le statut des valeurs interactives reste à définir de façon plus précise -et surtout l'ensemble des règles que nous avons utilisées informellement dans la description;
- (b) en second lieu, le rapport de la négation aux différentes valeurs argumentatives des énoncés niés n'est pas clair: il ressort des pages qui précèdent que la seule loi d'abaissement de la négation posée par Ducrot (1973b) n'est pas suffisante non plus pour expliquer le comportement argumentatif des réfutations;
- (c) le problème le plus crucial reste à mieux préciser les concepts d'information et d'assertion et leurs comportements respectifs par rapport à la négation. La voie de recherche que nous proposerions consisterait dans un inventaire détaillé des formes linguistiques caractéristiques de ces deux modalités de représentation.

juillet 1979

BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE J.-C. (1977): "La problématique de l'illocutoire dérivé", Langage et Société, no 2, 17-41.
- ANSCOMBRE J.-C. & DUCROT O. (1977): "Deux mais en français?" Lingua 43, 23-40.
- ASTON G. (1977) "Comprehending value: aspects of the structure of argumentative discourse", Studi italiani di linguistica teorica ed applicata, VI/3, 465-509.
- ATTAL P. (1971) "Négation de phrase et négation de constituant", Langue française, 12, 98-111.
- _____ (1976) "L'acte d'assertion", Semantikos, 1, no 3, 1-12.
- AUSTIN J.L. (1970) Quand dire, c'est faire. Paris, Seuil.
- BERRENDONNER A. (1977) "Le fantôme de la vérité. Questions sur l'assertion", Linguistique et Sémiologie, no 4, (l'illocutoire), 127-160.
- CHOMSKY N. (1975) "Structure profonde, structure de surface et interprétation sémantique", in Questions de sémantique, Paris, Seuil, 9-72.
- COTTERET J.M., EMERI C., GERSTLE J., MOREAU R. (1976) Giscard d'Estaing/Mitterand, 57774 mots pour convaincre. Paris, PUF.
- DIJK T.A. van (1977) Text and Context. Exploration in the Semantics and Pragmatics of Discours, London, Longman.
- DUCROT O. (1972) Dire et ne pas dire. Paris, Hermann.
- _____ (1973a) "Le rôle de la négation dans le langage ordinaire", in La preuve et le dire. Paris, Mame, 117-131.
- _____ (1973b) "Les échelles argumentatives", in la preuve et le dire. Paris, Mame, 225-285.
- _____ (1977a) "Illocutoire et performatif", Linguistique et sémiologie, no 4 (l'illocutoire), 17-53.
- _____ (1977b) "Je trouve que", Semantikos, 1, no 3, 63-88.
- GRICE H.P. (1975) "Logic and conversation", in COLE P. & MORGAN J.L. (eds) Syntax and Semantics III: Speech Acts. New York, Academic Press, 41-58.
- GROUPE λ -1 (1975) "Car, parce que, puisque", Revue Romane, 10, 248-80.
- KEMPSON R. (1975) Presupposition and the delimitation of semantics. Cambridge, Cambridge University Press.
- _____ (1977) Semantic theory. Cambridge, Cambridge University Press.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. (1978): "Déambulation en territoire aléthique", in Stratégies discursives. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 53-102.
- KIPARSKY P. & C. (1971) "Fact", in STEINBERG D.D. & JAKOBOVITS L.A. (eds) Semantics. An interdisciplinary reader in Philosophy, Linguistics and Psychology. Cambridge, Cambridge University Press, 345-369.

- LABOV W. (1976) "L'étude de la langue dans son contexte social", in Sociolinguistique. Paris, Minuit, 257-351.
- (1978) "Les insultes rituelles", in Le parler ordinaire. La langue dans les petites villes des Etats-Unis. Paris, Minuit, T. 1, 225-288.
- LABOV W & FANSHEL D (1977): Therapeutic Discourse. Psychoanalysis as Conversation. 1977, Academic Press.
- LAKOFF G. (1976) Linguistique et logique naturelle. Paris, Klincksieck.
- LYONS J. (1977) Semantics. Cambridge, Cambridge University Press, vol. 1 & 2.
- MILNER J. (1977) "Négation métalinguistique et négation métalinguistique", Semantikos, 2, no. 1, 47-62, 77.
- MILNER J. & J.-C. (1975) "Interrogations, reprises, dialogues" in Langue, discours, société. Pour Emile Benveniste. Paris. Seuil, 122-148.
- PLANTIN C. (1978) "Deux mais", Semantikos, 2, nos 2-3, 89-93.
- RECANATI F. (1979) La transparence et l'énonciation. Pour introduire à la pragmatique. Paris, Seui.
- ROGERS A. (1978) "Remarks on the analysis of assertion and the conversational roles of speech acts" (à paraître) in Proceedings of the Fourth Annual Meeting of the Berkeley Linguistic Society.
- ROULET E. (1977) "Des verbes illocutifs en français". Cahiers Ferdinand de Saussure, no 31, 247-257.
- SINCLAIR J.M.CH & COULTHARD R.M (1975): Toward an analysis of discourse. The English used by teachers and pupils. Oxford, Oxford University Press.
- STALNAKER R.C. (1978) "Assertion" in COLE P. (ed.), Syntax and Semantics IX: Pragmatics. New York, Academic Press, 315-332.
- STRAWSON P.F. (1977) "Référence identifiante et valeur de vérité" in Etudes de logique et de linguistique. Paris, Seuil, 91-113.
- SEARLE J.R. (1972) Les actes de langage. Paris, Hermann.
- (1977) "A Classification of Illocutionary Acts" in ROGERS A., WALL B., MURPHY J.P. (eds), Proceedings of the Texas Conference on Performatives, Presuppositions, and Implicatures. Arlington, Center for Applied Linguistics, 37-45.
- WUNDERLICH D. (1976) Studien zur Sprechakttheorie. Frankfurt, Suhrkamp, chap. III et VI.